

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2015/32

OBJET : DELIBERATION D'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ET  
DES OFFICES DE TOURISME DANS LA CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET  
REGIONAL « STRUCTURATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES »

Envoyé en préfecture le 05/03/2015

Reçu en préfecture le 05/03/2015

Affiché le

SLO

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 37

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 25 février 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 25 février 2015

La séance est ouverte

Le 3 Mars de l'année deux mille quinze à 18 h 30

à la Technopole du Site Montesquieu

à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	E	Mme EYL
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	A	
Valérie LAGARDE	P		Muriel EYL	P	
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	E	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	E	M.TAMARELLE
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	E	M.FATH	Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

- Sur proposition de Monsieur le Président, Madame TALABOT est élue secrétaire de séance
- Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité
- \* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

**DELIBERATION D'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTES DE COMMUNES  
ET DES OFFICES DE TOURISME DANS LA CANDIDATURE A L'APPEL A  
PROJET REGIONAL  
« STRUCTURATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES »**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3 - 10° portant sur le tourisme, l'accueil, l'animation et la promotion du territoire communautaire;

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

La présente délibération a pour objet d'acter le partenariat entre les quatre communautés de communes du bazadais, de Montesquieu, de podensac, de sud-gironde, leurs offices de tourisme communautaires et intercommunautaire et les différents partenaires, dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « structuration touristique des territoires » lancé par la région aquitaine. Les communautés de communes affirment leur volonté de définir une stratégie commune et partagée autour d'un projet collectif de développement et de structuration touristique du territoire.

**- ARTICLE 1 : POSITIONNEMENT DU TOURISME SUR LE TERRITOIRE**

Il est établi un consensus autour du positionnement du territoire et de ses valeurs fortes : les collectivités partenaires œuvrent au développement d'un tourisme qui valorise les atouts de ce territoire, à la fois riche d'une grande diversité et uni par une tradition du « bon-vivre ».

Derrière la marque « gascons de bordeaux - sud-gironde », les cdc et leurs offices de tourisme portent aujourd'hui un projet commun fédérateur pour que le sud-gironde soit mieux identifié comme destination touristique et pour animer une dynamique constructive avec les différents acteurs du tourisme, publics et privés, dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'accueil et des services.

**- ARTICLE 2 : STRATEGIE ET PERIODE D'ENGAGEMENT**

Les partenaires valident la stratégie proposée lors du comité technique du 29 janvier 2015, ses grandes orientations et son programme de gouvernance. Ce projet commun est engagé dès le second semestre 2015, et prendra effet après validation de la candidature en séance plénière de la région et pour une durée de cinq années.

**- ARTICLE 3 : AXES DE TRAVAIL**

Les partenaires s'engagent à œuvrer sur les quatre chantiers pré-identifiés, dans le cadre d'un partenariat et d'échanges réguliers avec la région aquitaine - à savoir la professionnalisation des acteurs touristiques, les démarches collectives et de qualité, le e-tourisme, la modernisation des offices de tourisme, à travers des actions collectives, mutualisées, selon les objectifs fixés. Ces actions doivent œuvrer à la montée en compétences des acteurs du territoire, la mutualisation des moyens, afin de proposer et garantir une meilleure qualité d'offre touristique sur le territoire.

**- ARTICLE 4 : GOUVERNANCE**

Les partenaires valident par la présente délibération un organigramme de gouvernance les désignant comme potentiels maître d'ouvrage et organes décisionnaires. Leurs représentants élus seront tenus d'assister aux comités de pilotage organisés dans le cadre de ce projet. Pour une plus grande cohérence territoriale, la gouvernance de ce projet s'intègre dans la gouvernance unique, actée en comité de pilotage.

Le schéma de la gouvernance se compose :

1. d'un comité de pilotage
2. d'un comité technique
3. d'équipes-projets en charge des différentes thématiques

**- ARTICLE 5 : INGENIERIE ET MUTUALISATION DES MOYENS**

- le comité technique anime et coordonne le projet
- si besoin, la gestion et la coordination du projet pourront être effectuées par un animateur touristique de territoire, sa prise en charge et son financement seront à définir.

***Le Conseil de communauté à l'unanimité:***

1. **Approuve** la candidature de la Communauté de Communes de Montesquieu
2. **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents et à mener toutes actions permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 3 Mars 2015

Le Président

Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**

